



## Conseil communal

### Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 15/2020 : Budget 2021

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner ce projet de budget, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 9, 10 et 17 novembre 2020.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

#### 1. Remarques préliminaires

##### 1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2021 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

Le déficit prévu pour 2021 semble être un tout petit peu moins élevé que celui prévu pour 2020 (CHF 641'678 contre CHF 659'595). En réalité, la prévision est bien meilleure, puisque le budget 2020 contenait un prélèvement aux réserves de CHF 300'000 et que celui de 2021 limite le prélèvement prévu à CHF 50'000. La hausse des recettes (+3,76%) est supérieure à celle des dépenses (+3,53%).

##### 1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2021 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration de ce projet de budget 2021. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, impact de la pandémie Covid-19, évolution des charges péréquatives et de leur calcul.

#### 2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2025

La progression de la population devrait se poursuivre de manière mesurée au cours des cinq prochaines années, après un bond en 2020.

En effet, selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'920 habitants à fin 2020 et atteindre 3'128 habitants en 2025 (+7,12%).

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables. Il est par contre bien entendu impossible d'anticiper les effets potentiels de décisions politiques prises à d'autres niveaux - tel que par exemple la validation par le canton de notre nouveau plan d'affectation et sa mise en œuvre - ou de mesurer l'impact que pourraient avoir des changements conjoncturels importants, liés ou non à la pandémie Covid-19.

### 3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2021

L'ensemble des charges augmentent globalement de 3.53% après une hausse de 1,22% en 2020. Comme nous allons le voir ci-dessous, cette hausse est composée autant d'éléments maîtrisables que de facteurs non maîtrisables de la commune.

Les revenus globaux augmentent de 3.76 après une hausse prévue de 0.01% en 2020. Alors que le taux d'imposition communal ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales en général de 6.85% par rapport au budget 2020. En particulier, la Municipalité estime à 6.51% la hausse des recettes pour les impôts des personnes physiques. Elle se fonde sur les revenus de l'impôt constatés en 2019 et supposés pour 2020. Cette augmentation est essentiellement liée à l'évolution démographique. La prévision des droits de mutation bondi de 22.22% à CHF 550'000 contre CHF 450'000 un an plus tôt. De même, les taxes de raccordement devraient augmenter de 22.10% à CHF 1'160'610. A l'inverse, les revenus des immeubles du patrimoine administratif baissent de CHF 218'240, soit 21.02%. Enfin, les prélèvements sur les réserves devraient chuter de 65.70%. Outre les CHF 250'000 déjà mentionnées plus haut, ce sont essentiellement les prélèvements liés aux réserves « eau » (- CHF 55'000) et « égouts » (- CHF 110'000) qui seront touchées.

Du côté des charges, la commission des finances constate avec la Municipalité une nouvelle hausse globale des charges péréquatives de 1.92%, légèrement moins importante que celle de 2020 (+2.54%). Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans le secteur « maîtrisable » « Biens, services et marchandises ». Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation prévisible des coûts d'entretien des infrastructures, notamment dans le secteur de l'eau.

### 4. Evolution des charges et des recettes courantes

L'enjeu principal pour le Conseil communal est de disposer d'une représentation réaliste de la situation financière de la commune en général et des enjeux spécifiques liés au budget 2021 présenté.

#### Définitions - pour rappel

*Dépenses courantes (DC) = Autorités et personnel (30) + Biens, services, marchandises (31) + Intérêts passifs (32) + Amortissements du patrimoine financier (330) + Remboursements, participations et subventions (35) + Aides et subventions (36).*

De fait, pour notre commune, les dépenses courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les amortissements du patrimoine administratif (331), les attributions sur les fonds de réserves (38) et les imputations internes (39).

*Recettes courantes (RC) = Impôts (40) + Patentes et concessions (41) + Revenus du patrimoine (42) + Taxes, émoluments, produits de ventes (43) + Parts à des recettes fédérales ou cantonales (44) + Participations et remboursements (45) + Autres participations et subventions (46).*

De fait, pour notre commune, les recettes courantes comprennent l'ensemble du budget sauf les prélèvements sur les fonds de réserves (48) et les imputations internes (49).

### 5. Evolution de l'auto-financement

L'évolution à la baisse de la marge d'autofinancement se confirme, même si un léger mieux se dessine pour 2021. Cette situation est problématique, notamment au vu des efforts importants auxquels il

faudra encore consentir durant les prochaines années en termes d'investissements. En effet, le budget des investissements prévoit une moyenne de CHF 2.7 millions au cours des cinq prochaines années. Une marge d'autofinancement inférieure au montant des investissements signifie le recours à l'emprunt pour leur financement. Pire, une marge d'autofinancement négative implique le recours à l'emprunt pour financer le ménage communal

	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Autofinancement	176 770	1 271 325	(295 238)	31 663

## 6. Structure du budget

### 6.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble un petit tiers du budget et augmentent en 2021 globalement d'environ CHF 217'318 soit 3.58%. Ce sont essentiellement les prestations de services (314/316) qui augmentent.

La baisse des amortissements est liée au bouclage des investissements y relatifs.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2020, est la suivante :

	Budget 2021		Budget 2020		Différence	
30 Autorités & personnel	2'582'282	13.23%	2'618'159	13.89%	-35'877	-1.37%
31 Biens, services	3'731'945	19.12%	3'478'750	18.46%	253'195	7.28%
32 Intérêts passifs	175'592	0.90%	174'396	0.93%	1'196	0.69%
33 Amortissements	943'616	4.84%	1'061'716	5.63%	-118'100	-11.12%
35 Participations	10'115'944	51.84%	9'699'526	51.46%	416'418	4.29%
36 Subventions	1'196'235	6.13%	1'021'359	5.42%	174'876	17.12%
38 Financements spéciaux	136'242	0.70%	136'058	0.72%	184	0.14%
39 Imputations internes	632'458	3.24%	658'733	3.49%	-26'275	-3.99%
<b>Total des charges</b>	<b>19'514'314</b>	<b>100.00%</b>	<b>18'848'697</b>	<b>100.00%</b>	<b>665'617</b>	<b>3.53%</b>

### 6.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2020, est la suivante :

	Budget 2021		Budget 2020		Différence	
40 Impôts	12'259'500	64.96%	11'474'000	63.08%	785'500	6.85%
41 Patentes, concessions	83'700	0.44%	86'600	0.48%	-2'900	-3.35%
42 Patrimoine	1'152'344	6.11%	1'364'585	7.50%	-212'241	-15.55%
43 Taxes, émoluments	2'513'638	13.32%	2'312'058	12.71%	201'580	8.72%
44 Part recettes cant.	389'120	2.06%	169'680	0.93%	219'440	129.33%
45 Remb. Collectivités	1'371'000	7.26%	1'284'070	7.06%	86'930	6.77%
46 Autres participations	257'360	1.36%	216'960	1.19%	40'400	18.62%
48 Financements spéciaux	213'517	1.13%	622'416	3.42%	-408'899	-65.70%
49 Imputations internes	632'458	3.35%	658'733	3.62%	-26'275	-3.99%
Total des revenus	18'872'637	100.00%	18'189'102	100.00%	683'535	3.76%

La remarque en page 3 portant sur la flexibilité très relative du budget en matière de charges est encore plus justifiée relativement aux revenus. Seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de modifier notablement les revenus de la commune.

Pour 2021, l'augmentation des recettes fiscales est essentiellement due à la croissance de la population (2'920 habitants contre 2'790, soit +4,66%). La Municipalité n'a pas jugé nécessaire de modifier le montant moyen d'impôts par habitant (CHF 3'500). Le montant des impôts sur les gains immobiliers a également été revu à la hausse (CHF 319'120 dans le budget 2021 contre CHF 119'680 dans le budget 2020), sur la base de revenus encaissés au 30 septembre 2020 de CHF 236k.

## 7. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart budget 2020 - 2021
42 - 43	Taxes permis de construire	162'984	81'523	110'000	80'000	-30'000
46.4341.00	Taxes introduction égouts	270'074	132'203	50'000	107'500	57'500
81.4341.00	Taxes introduction eau	534'387	254'401	100'000	215'000	115'000
Total		967'445	468'127	260'000	402'500	142'500

Comme l'indique le tableau précédent, une part non négligeable des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient presque le million en 2018 encore, ont diminué de moitié depuis. Selon la Municipalité les chiffres devraient diminuer fortement en 2020 en raison de la mise en réserve du territoire communal depuis mai 2019, mais augmenter à nouveau en 2021 à la suite de l'introduction du nouveau plan d'affectation et donc de la fin de la mise en réserve du territoire à mi-2021. Cette estimation est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

## 8. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Outre la hausse prévue du coût d'entretien des infrastructures déjà mentionnées plus haut, l'augmentation du poste « 31 » s'explique d'une part par le coût du raccordement de l'administration communale à la fibre optique et d'autre part par le loyer de la nouvelle structure d'accueil à la rue du Village 2A. Ce dernier est entièrement refacturé et figure donc pour le même montant dans les revenus ;
- La baisse des amortissements, consécutive au bouclage de certains investissements, est plus ou moins compensée au niveau des revenus par une baisse des loyers facturés (notamment à l'AISGE pour le CCS) ;
- Selon le budget transmis par le RAT, le coût de l'accueil de jour devrait subir en 2021 une hausse de CHF 117'000 en chiffres ronds (UAPE CHF 47'000 / Nurserie CHF 70'000) après une hausse déjà conséquente prévue pour 2020 de CHF 81'121, sans que la Municipalité ou les délégués du Conseil puissent obtenir d'explications détaillées sur ces hausses. La réponse de la Municipalité au postulat de Vincent Grandjean présente les alternatives possibles à cette problématique ;
- Comme les années précédentes, les dépenses dites thématiques, telle la forêt par exemple, représentent une source de charges nettes importante pour la commune mais ces charges sont partiellement compensées par leur effet positif sur la péréquation.

## 9. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances renouvelle volontiers ses appels à la vigilance et recommande de veiller au maintien des charges des postes 30 et 31.

A l'avenir, pour équilibrer les comptes tant que se faire se peut, il conviendra soit de couper dans les prestations à la population (hors celles liées à la péréquation, sur laquelle la commune n'a aucune prise) soit d'augmenter les recettes. Une nouvelle hausse du taux d'impôt ne doit pas être écartée.

La marge d'autofinancement quasi nulle conduira inévitablement à devoir accroître encore l'endettement de la commune non seulement pour financer les nouveaux investissements nécessaires (notamment les infrastructures liées au réseau des eaux et des égouts), mais aussi pour financer le ménage communal.

## 10. Conclusions de la commission

Considérant que :

- a. les charges prévues par le budget sont acceptables ;
- b. l'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- c. les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel que présenté par la Municipalité avec des charges pour CHF 19'514'314 des revenus pour CHF 18'872'637 et un excédent de charges de CHF 641'678.

Arzier – Le Muids, le 17 novembre 2020

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Didier HERMANN,

Jean-Marie Weyer  
Rapporteur

Méliné VINCENT

Fanny WEINMANN  
Excusée